

« La reprise-transmission est un enjeu pour l'emploi »

Propos recueillis par Henri de Lestapis

Le réseau national Transmettre&Reprendre* vient d'annoncer son développement en régions. A quoi va servir cette extension régionale ?

L'objectif est de coordonner entre nous des actions de sensibilisation vers les cédants et repreneurs, de créer des outils communs et cohérents, et d'être une force de proposition auprès des pouvoirs publics. Complémentaires, les membres du réseau orientent entre eux les cédants ou les repreneurs. Actuellement, nous travaillons à l'extension régionale de Transmettre & Reprendre en collaboration avec les structures régionales de nos institutions professionnelles, les réseaux existants et les pouvoirs publics, notamment les Direccte.

On parle de 40.000 à 50.000 entreprises à céder en France. Est-ce réaliste ?

Cela fait des années que l'on avance ce chiffre. Il est difficile d'avoir une estimation exacte du nombre d'entreprises à céder. D'une part, car les TPE à céder, qui représentent la majorité des cessions, ne sont pas faciles à recenser d'un métier à l'autre, voire d'une région à l'autre. En outre, les transmissions familiales se font parfois de façon lente et diffuse, ce qui les rend difficiles à cerner. D'autre part, le modèle même de l'entreprise a beaucoup évolué en quinze ans.

Avant, un créateur montait sa boîte en y plaçant toutes ses billes et la gardait toute sa vie. Les créateurs actuels sont différents. Parfois très jeunes, ils se mettent à plusieurs pour créer, font appel à des fonds d'investissement et n'hésitent pas à revendre. Les deux modèles de cession cohabitent, ce qui rend le marché plus fluctuant et fausse les paramètres traditionnels des estimations. Néanmoins, 15.000 entreprises en moyenne sont cédées par an selon le CRA (Cédants et Repreneurs d'affaires) et la BPCE.

Quels sont, selon vous, les principaux freins à la transmission ?

Beaucoup de chefs d'entreprise ont du mal à envisager l'après. Ils n'anticipent pas et n'en parlent pas naturellement. Ils peuvent aussi craindre le coût fiscal de cette transmission. Ils ignorent souvent qu'il y a des moyens de l'alléger s'ils l'anticipent. Les bonnes dispositions doivent idéalement être prises cinq ans à l'avance.

Les dirigeants ont tendance à surévaluer leur entreprise. Inconsciemment, ils veulent faire payer le prix de l'effort passé ou le manque à gagner de leur retraite. Des arguments auxquels le repreneur n'est pas sensible.

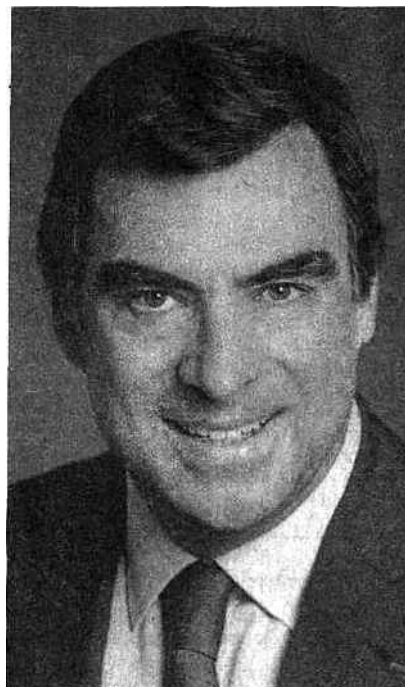
Enfin, les entreprises où le dirigeant est un homme-orchestre qui ne délègue pas ou peu sont très difficiles à transmettre. Je connais un dirigeant de quatre-vingt-trois ans d'une PME de 150 per-

sonnes qui fait tout et n'a rien préparé pour la transmission... 150 emplois sont menacés.

Quelles propositions défendez-vous ?

Malgré les contraintes budgétaires, les pouvoirs publics doivent intégrer dans leur réflexion les enjeux d'emploi de la reprise-transmission ! Actuellement, le cédant est imposé sur les plus-values globales du prix de vente dès le premier encaissement. Or il est courant qu'il accorde un crédit-vendeur et soit payé en plusieurs fois. C'est lourd en termes de trésorerie, et cela peut l'inciter à refuser le paiement échelonné. Comme pour les ventes de fonds de commerce, nous suggérons de calquer le rythme des impositions fiscales sur celui des paiements. Les pouvoirs publics devraient aussi inciter, sous forme d'exonération fiscale, les dirigeants seniors à faire un examen des conséquences fiscales de la cession de leur entreprise. Enfin, dans le cas d'une cession où le cédant et le repreneur travaillent provisoirement ensemble dans l'entreprise, nous proposons que le salaire du cédant soit exonéré de charges.

**Le réseau Transmettre & Reprendre a été créé en mars 2015 par l'Agence France Entrepreneur (AFE), l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), bpfifrance, CCI Entreprendre en France, le Conseil national des barreaux (CNB), le Conseil supérieur du notariat (CNS) et le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC).*



Jean-Luc Scemama, président du réseau Transmettre & Reprendre, et président du comité transmission du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Photo Groupe Legrand